

Objet : stage de découverte professionnelle 2023-2024

Tous les élèves de 3ème ont obligation d'effectuer une séquence d'observation en milieu professionnel avec objectif de découvrir les organisations et les réalités du monde du travail. Ce stage constitue un élément important du parcours d'orientation de votre enfant.

Les modalités pour cette année scolaire sont les suivantes :

Objectifs et contenu :

Pendant le stage, l'élève a pour tâche d'observer le fonctionnement et l'organisation de la structure professionnelle qui l'accueille (entreprise, administration, ou autre...) et de collecter tous les renseignements permettant la compréhension de l'exercice du métier étudié et les voies pour y parvenir.

Les informations recueillies pendant le stage donneront lieu à un rapport écrit et à un exposé.

La journée de restitution permettra aux élèves de la classe d'échanger les expériences et de découvrir la diversité qu'offre le monde du travail, via les exposés des camarades.

Calendrier :

- le stage en entreprise aura lieu **lundi 4, mardi 5, mercredi 6, et le jeudi 7 décembre.**
- chaque élève a à charge de **trouver son lieu de stage avant le vendredi 20 octobre.**
- la **convention tripartite**, distribuée ce jour, devra être signée par l'entreprise, vous et votre enfant.

Après signature de la Principale, une copie vous sera restituée, une devra être remise par l'élève à l'entreprise, la troisième restera au collège, le tout avant **le vendredi 10 novembre.**

- le rapport de stage avec compte-rendu oral sera effectué au collège le **vendredi 8 décembre.**

Choix de l'entreprise :

La recherche et le choix de l'entreprise sont de la responsabilité de l'élève et de sa famille. Le collège pourra néanmoins proposer son aide.

L'entreprise choisie devra impérativement permettre d'effectuer **quatre** jours de stage, à défaut, il sera nécessaire d'en démarcher une deuxième.

Les conventions signées par le chef d'établissement, en lien avec le professeur principal, pourront faire l'objet d'un veto, au cas où le choix opéré ne garantirait pas d'intérêt pour l'élève (type d'activité, horaires insuffisants... ou autre).

Rapport de stage et évaluation :

L'élève sera évalué sur deux épreuves, le rapport de stage et la prestation orale. L'exposé sera réalisé devant la classe et évalué par un « jury » composé du professeur principal, de l'enseignant en charge de la classe et/ou de la psychologue de l'éducation nationale.

Ces deux prestations donneront lieu à deux notes sur 20, qui seront portées sur le bulletin.

La Principale

Valérie Stephens

N.B : la convention de stage sera déposée sur E-Lyco collège Eric Tabarly